

Cécile Barbet
Université de Neuchâtel & Université du Littoral – Côte d'opale
cecile.barbet@unine.ch

Projet de thèse
Sous la direction des Prof. Louis de Saussure & Carl Vetter

Pragmatique des verbes modaux en français : aspects synchroniques et diachroniques

Janvier 2008

0. Avant-propos

Les « auxiliaires modaux » ont déjà fait couler beaucoup d'encre, sans parler des recherches dans les langues autres que le français. C'est que l'auxiliarité et la modalité ne concernent pas que le français, et que le processus d'auxiliarisation – plus généralement de grammaticalisation – et les notions modales, très probablement, sont universels. Notre étude portera sur les usages (la pragmatique) des « auxiliaires modaux » du français – en synchronie et en diachronie –, principalement *devoir* et *pouvoir*, qui apparaissent comme les auxiliaires modaux typiques du français, mais aussi sur d'autres verbes qui, tels *savoir* (et notamment *ne savoir* au conditionnel), *falloir*, *vouloir*, ont certaines caractéristiques qui les rapprochent de *pouvoir* et *devoir* et qui occupent une partie du domaine de la nécessité et de la possibilité, en somme, de la modalité.

La thèse prévue a donc pour objectifs, premièrement de réaliser une description syntaxique, sémantique et pragmatique de ces verbes puis de proposer un modèle explicatif des emplois en français contemporain, fondé notamment sur des critères interprétatifs, c'est-à-dire pragmatiques, et enfin, de poser des hypothèses documentées sur les processus de grammaticalisation qui ont conduit en diachronie à fixer les usages de ces verbes dans la langue, l'étude diachronique éclairant également leur pragmatique contemporaine (cf. Bybee, Perkins & Pagliuca 1994 : 24). La thèse fournira également l'occasion de revenir sur les problématiques plus générales de l'auxiliarité, et de la modalité, notion « aux définitions multiples et aux frontières floues » (Dendale & van der Auwera 2001 : i).

1. La plurivocité des verbes modaux et leur classification

Devoir et *pouvoir*, à moindre échelle *savoir*, *falloir*, *vouloir*, manifestent une large – pour le moment pour ne pas entrer dans le débat monosémie, polysémie, homonymie – « plurivocité ». Essayant de rendre compte de la plurivocité de *devoir* et *pouvoir*, Sueur (1977a/b, 1979, 1983), parmi les premiers pour le domaine français, remarque que *pouvoir*, dans un énoncé tel que *Pierre peut faire ce travail*, peut recevoir des interprétations radicales de « permission » (quand le causatif de la possibilité est un animé), de « capacité » (quand le causatif est les qualités inhérentes à l'agent) et de « possibilité » (quand le causatif est « non restreint »), ainsi qu'une interprétation épistémique d'« éventualité » ou « non-exclusion » ; et que, de la même façon, *devoir* dans un énoncé tel que *Pierre doit faire ce travail*, peut recevoir des interprétations radicales d'« obligation » (quand le causatif est un animé) et de « nécessité » (quand le causatif est « non restreint »), et une interprétation épistémique de « probabilité ».

Dans cette description des emplois de *devoir* et *pouvoir*, on remarque tout de suite un « vide ». Les emplois des deux verbes sont bien parallèles mais il « manque » le correspondant de la capacité pour *devoir*. Le verbe *devoir* exprimerait dans ce cas-là une nécessité dont le causatif serait les qualités inhérentes au sujet. Vetters (2004) a remarqué ce « manque » et décrit un emploi qu'il propose d'appeler « auto-obligation », et qui le remplirait. Il donne l'exemple suivant (1) :

- (1) *La femme du gardien eut pitié d'eux et leur proposa du café. Ils acceptèrent. Prévoyant une nuit blanche Aldo en avala plusieurs. Il pouvait avaler une boisson brûlante tandis que Anselme devait attendre qu'elle tiédisse. (Le Ruffian, p.32)*

Van der Auwera & Plungian (1998: 80) parlent quant à eux dans leurs cartes sémantiques diachroniques de la modalité de « participant internal necessity (need) » ; ils proposent l'exemple (2), que l'on peut aisément traduire en français avec *devoir*, cf. (3) :

- (2) *Boris needs to sleep ten hours every night for him to function properly.*
 (3) *Boris doit dormir dix heures par nuit pour être en forme, être efficace*

Cet emploi d'« auto-obligation » de *devoir* est cependant peu fréquent, ce qui explique sans doute qu'il n'avait pas été décrit avant Vetters (2004). Nous le considérerons quant à nous comme une « spécialisation » de l'« obligation pratique » (cf. *infra*).

Sueur prévoit pour les deux verbes des interprétations radicales – ou déontiques (*lato sensu*) sous la plume d'autres auteurs tels que Kronning (1990, 1994, 1996, 2001a/b/c, 2003a/b/c) – et des interprétations épistémiques. La modalité épistémique exprime un jugement du locuteur sur la valeur de vérité de la proposition/du contenu propositionnel de son énoncé ; ainsi pour Sueur, une phrase comme *Pierre peut être en train de faire ce travail* véhicule un effet de sens d'éventualité ou de « non-exclusion », c'est-à-dire que le locuteur pense qu'il y a 50% de chances que Pierre soit en train de

travailler et 50% de chances qu'il ne soit pas en train de travailler, et une phrase comme *Pierre doit être en train de faire ce travail*, un effet de sens de probabilité (+ de 50% de chances).

Toujours selon Sueur, mais également pour d'autres après lui (cf. e. a. Le Querler 1996, 2001, Fuchs éd. 1989), des arguments sémantiques et syntaxiques permettent de différencier interprétations radicales et épistémiques. Entre autres arguments syntaxiques, le syntagme infinitival qui suit *devoir* ou *pouvoir* épistémiques ne pourrait être pronominalisé en *le* ; ceci tient au statut grammatical de *devoir* et *pouvoir* épistémiques (cf. 3.). Également, *pouvoir* épistémique, exprimant selon Sueur la « non-exclusion », ne saurait être nié, mais cette incompatibilité de *pouvoir* épistémique avec la négation a été remise en cause (cf. *infra*). Que *devoir* soit nié ou non n'aurait par contre aucune influence sur son interprétation, la négation entourant syntaxiquement *devoir* épistémique porterait en fait sémantiquement toujours sur l'infinitif qui le suit (cf. e. a. Gougenheim 1929, Sueur 1977a/b, 1979, 1983), cette hypothèse est à vérifier, ou pour le moins le fait que la négation porte sur l'auxiliaire ou sur le verbe infinitif a certaines conséquences.

Par contre, il n'y aurait pas de critères syntaxiques permettant de discriminer les différentes interprétations radicales : seul le contexte et des critères sémantico-pragmatiques, permettraient de différencier ces interprétations.

Sueur voit *devoir* et *pouvoir* radicaux comme des prédicats, des verbes avec des arguments, tandis que *devoir* et *pouvoir* épistémiques sont des « opérateurs de phrase » (qui portent sur une proposition). Cette idée a été reprise, notamment par Le Querler (1996, 2001), qui parle à propos des emplois radicaux de *pouvoir* d'emplois « intra-prédicatifs », c'est-à-dire que *pouvoir* est sémantiquement (et syntaxiquement) interne à la relation prédicative ; preuve en serait que ces emplois sont paraphrasables par des marqueurs syntaxiquement intra-prédicatifs¹. Dans cette approche, les emplois épistémiques sont quant à eux « extra-prédicatifs » : la possibilité porte, de l'extérieur, sur l'ensemble de la relation prédicative, preuve en serait qu'ils sont paraphrasables par les marqueurs syntaxiquement extra-prédicatifs « il se peut que... » ou « peut-être que... »².

L'interprétation de « possibilité » (Sueur) avec causatif X [non restreint] de *pouvoir* posait quelques problèmes, X étant [non restreint] : étant donné qu'il n'y a pas de contraintes sémantiques sur le causatif de la « possibilité », il s'avérait difficile de discriminer cette interprétation des autres, et elle était parfois confondue avec l'interprétation épistémique. Cette « possibilité », qui de plus apparaît comme un hyperonyme des autres interprétations radicales, est spécifiée chez Le Querler est devient la « possibilité matérielle ». Cet effet de sens de *pouvoir* apparaît donc quand la source de la possibilité véhiculée sont les circonstances matérielles. Le Querler paraphrase dans ce cas *pouvoir* par « avoir les moyens/la possibilité de » ; ces paraphrases sont en fait peu éclairantes, et l'on retombe dans le flou de la « possibilité ».

Le Querler (1996, 2001), mais aussi e. a. Fuchs éd. (1989), intègre à sa typologie des emplois de *pouvoir*, l'emploi « sporadique » décrit – pour le français – par Kleiber (1983), cf. (4) :

- (4) *Il peut faire très froid la nuit dans les plaines, même au printemps.* (Lodge, *Un tout petit monde*, p. 332)
« Il fait **parfois** très froid la nuit dans les plaines, même au printemps. »

Pouvoir est dans ce cas paraphrasable par « parfois », c'est ce que Kleiber nomme sporadicité temporelle ou habituelle, mais *pouvoir* peut également dénoter une sporadicité que Kleiber qualifie de référentielle, cf. (5) :

- (5) Les Alsaciens **peuvent** être obèses.
« **Certains** Alsaciens sont obèses »

Pour Le Querler, *pouvoir* sporadique, pouvant être paraphrasé par la locution extra-prédicative « il arrive parfois que... » (2001 : 26), est lui-même extra-prédicatif et se rattache au domaine épistémique : « la relation prédicative, comme dans la modalité épistémique, a des chances d'être

¹ Cf. par exemple : Je lui ai donné tous les éléments dont il avait besoin, il *peut* sans problème remplir le dossier tout seul. « Il a les moyens/il est capable de remplir le dossier tout seul ». (Le Querler 2001 : 25)

² Cette représentation des marqueurs modaux est certainement un peu simpliste, Kronning par exemple, montre que dans *Il a dû la connaître au début de 23, devoir* porte sur *au début de 23* (1996 : 53).

validée comme elle a des chances de ne pas l'être. La validation de la relation prédicative dépend de l'époque où se situe le procès (sporadicité temporelle) ou de la référence attribuée au sujet (sporadicité référentielle). » (Le Querler, 2001: 29). Comme suggéré dans Kronning (1996) et comme montré dans Vetters (2007), le cas de *pouvoir* sporadique est sans doute plus complexe. Kronning (1996) suggère que *pouvoir* sporadique est en fait aléthique et Vetters, testant différentes hypothèses, montre que « les emplois sporadiques temporels de *pouvoir* se rapprochent, de par leur agentivité, de l'effet de sens déontique de capacité [...], mais s'en distinguent par leur incompatibilité avec la négation [et que] les emplois sporadiques référentiels de *pouvoir* ne peuvent pas être déontiques en l'absence d'agentivité. Ils ont un comportement syntaxique qui les distingue aussi bien de la modalité du faire que de la modalité de l'être. » (2007 : 77).

Dans e. a. Le Querler (1996, 2001) & Fuchs éd. (1989), le test de la négation de Sueur – i. e. *pouvoir* épistémique ne peut être nié car il exprime la « non-exclusion », la négation d'une non-exclusion n'aurait pas de sens – est repris. Mais Vetters (2003) remet en cause cette incompatibilité en remarquant que c'est plutôt une lecture épistémique que l'on fait de certaines occurrences de *ne pas pouvoir* telles que (6).

(6) *Je sais déjà que ce ne peut pas être quelqu'un d'ici ! fit-il. (Une seconde de toute beauté, p. 28)*

En fait, la description de Le Querler e. a. de *pouvoir* épistémique nous paraît un peu réductrice ; nous essayerons de l'affiner en nous fondant sur des occurrences attestées et sur les hypothèses de Kronning (1996) sur l'aléthicité – cf. *infra* – et de Rocci (2005).

H. Kronning, dans ses travaux sur *devoir* (e. a. 1996, 2001), s'oppose à la bipartition traditionnelle entre emplois radicaux (déontiques *lato sensu*) et épistémiques, et propose de scinder en deux le domaine épistémique (*lato sensu*). Kronning considère que la modalité radicale est une modalité du *faire*, c'est-à-dire une modalité agentive : *devoir* radical est suivi d'un prédicat agentif. De fait, pour Vetters, il s'agit d'« un processus qui échappe au contrôle du sujet, qui ne suppose aucune intervention active de sa part, ne peut pas relever de la modalité radicale » (2007 : 65). La modalité épistémique est quant à elle une modalité d'être, une modalité non agentive : « *Jan Ullrich peut/doit avoir une tendinite au genou* » ne peut pas signifier que Jan Ullrich a la permission, la capacité, la possibilité matérielle – avec *devoir* l'obligation théorique ou matérielle – d'avoir une tendinite au genou, mais signifie par contre qu'il a *peut-être* ou *probablement* une tendinite » (Vetters 2007 : 65).

Kronning (1996, 2001) argue pour une division du domaine de la modalité d'être. Selon lui, il existe une modalité d'être véridicible – c'est-à-dire justiciable d'une appréciation en termes de vérité ou de fausseté – « aléthique », qui s'oppose à une modalité d'être non véridicible mais montrable – épistémique (*stricto sensu*).

Devoir radical ou déontique est quant à lui véridicible et exprime une « obligation ». Du fait de son caractère véridicible, il est compatible avec les interrogatives partielles et les subordonnées en *puisque* (dont le contenu est présupposé, considéré comme vrai préalablement à l'énonciation). Kronning distingue « obligation pratique » (« être obligé de faire quelque chose *pour...* »), cf. (7) et « obligation théorique » (dont la source est une loi sociale, religieuse, morale ou légale), cf. (8).

(7) *Ils entraient partout pour faire leurs manigances et n'écoutaient même pas ce qu'on leur disait. Elle a dû les observer de près, de peur qu'ils n'emportent quelque chose, car leurs mines n'inspiraient guère confiance. (Les Gommès, p. 89)*

(8) *Ne faut-il pas de toute manière qu'il le retrouve ? Il en a reçu l'ordre. C'est cela qu'il doit faire. (Les Gommès, p. 107)*

Toujours selon Kronning, *devoir* épistémique – cf. (9) & (10) – exprime un « haut degré de probabilité », et, comme susmentionné, et à la différence de *devoir* radical ou aléthique, il est non véridicible mais montrable, c'est-à-dire non justiciable d'une appréciation en termes de vérité ou de fausseté.

(9) *A en juger par la mine du bonhomme, elle doit être véritablement fameuse sa devinette. (Les Gommès, p. 17)*

(10) *L'autre attend sans doute la fin de la manœuvre, mais il ne doit pas être pressé : la passerelle qui relie les deux berges à cent mètres sur la droite lui aurait déjà permis de continuer sa route. (Les Gommès, p. 20)*

L'opposition *véridicible* vs *montrable* rejoint l'opposition *intra-prédicatif* vs *extra-prédicatif* ou *propositionnel* vs *non propositionnel*. Non véridicible mais montrable, *devoir* épistémique serait incompatible avec les interrogations partielles ou les subordonnées en *puisque* dont les conditions de cette incompatibilité seront à préciser car en réalité, elle n'est pas systématique, cf. par ex. (11).

- (11) *La clientèle ben c'est vachement varié puisque ça doit + nos plus jeunes clients doivent avoir dix-sept ans et ça va jusqu'à quarante-cinq cinquante ans + et tout le monde se mélange tout le monde s'entend bien tout le nan- enfin + on est une grande famille en fait hein ! (oral)*

La modalité aléthique décrite par Kronning rend compte notamment d'énoncés tels que (12), (13) ou (14). *Devoir_A* correspond à « toute nécessité d'être véridicible et « exprime » prototypiquement une *nécessité absolue* » (Kronning 2001 : 72).

- (12) Si tu lances une pierre en l'air, elle *doit* retomber. (Gosselin 1991, cité par Kronning 2001 : 68)
 ≈ ... elle *retombe* (nécessairement).
 ≠ ... elle retombera probablement.
- (13) *Un regret, cela doit être inutile, ou alors ce n'est plus un vrai regret.* (Beauvoir 1954 : 66, cité par Kronning 2001 : 77)
 ≈ ... cela *est* inutile.
 ≠ ... cela est probablement inutile.
- (14) *Dès l'instant où nous prouvons qu'Archese n'a pas pu écrire ces initiales lui-même, nous prouvons en même temps que c'est l'assassin qui doit les avoir écrites.* (Faites donner le Cannon, p. 133, cité par Vetter 2007 : 69)

Nous suivons l'hypothèse, suggérée dans Kronning (1996), et reprise dans Vetter (2007), Vetter & Barbet (sous presse) et Barbet & Vetter (à paraître), selon laquelle la distinction modalité d'être véridicible – ou épistémique *objective* comme nous l'avons nommée – vs modalité d'être montrable – ou épistémique *objective* – peut également s'appliquer aux emplois de *pouvoir*. Ainsi, l'énoncé (15) peut avoir deux lectures : ou bien cet énoncé présente une possibilité « pure » même s'il le croit innocent, le locuteur admet qu'il est possible que Dreyfus soit coupable ; ou bien il présente une supposition « subjective » : le locuteur suspecte Dreyfus d'être coupable (cf. Vetter 2007).

- (15) Dreyfus *peut* être coupable.

Kronning (2003a/c) a également, ainsi que Dendale (1994) ou Desclès & Guentchéva (2001), décrit le marquage de la modalité et des « sources du savoir » (Titre *Langue française* 102) dans des marqueurs ambigus tels que *devoir* ou *pouvoir*. L'évidentialité³ concerne donc les sources du savoir : un marqueur évidentiel signale de quels types d'indices le locuteur – et donc le destinataire, à qui ils sont destinés – disposent quant à la fiabilité des informations transmises dans l'énoncé ; le plus souvent, il indique si l'information transmise dans l'énoncé a été empruntée par le locuteur à autrui (« oui-dire ») ou si elle a été créée par le locuteur lui-même, moyennant une inférence ou une perception. L'évidentialité est très grammaticalisée dans certaines langues, amérindiennes par exemple⁴, mais en français, la grammaticalisation de cette catégorie de l'évidentialité est minimale ; toutefois des marqueurs, par exemple de temps ou de modalité, peuvent aussi véhiculer des informations évidentielles. On pense notamment au conditionnel dit « journalistique » qui signale l'emprunt, et bien sûr à *devoir* et *pouvoir* épistémiques, qui selon les termes de Kronning (2003a/c), sont des « marqueurs mixtes », i.e. ils dénotent en même temps aussi bien la modalité épistémique que l'évidentialité inférentielle. *Devoir* et *pouvoir* épistémiques – ou même dans tous les emplois, à en suivre Kronning (1996) –, sont produits au terme d'un raisonnement inférentiel.

- (16) *D'ailleurs, comme, au bout du compte, une affaire pour laquelle se dérangeaient vingt-cinq ou trente citoyens pouvait et même devait être une affaire importante, il ordonna que ceux qui désiraient lui parler fussent introduits.* (La Comtesse de Charny, p. 568.)

Devoir_E et *pouvoir_E* s'opposeraient ainsi en termes de « degré » épistémique (probablement vrai vs peut-être vrai) et non en termes d'évidentialité : ils sont produits au terme du même raisonnement inférentiel (abductif pour Desclès & Guentchéva 2001), cf. (16). Nous verrons dans quelle mesure les verbes qui nous intéressent sont également des marqueurs évidentiels, et discuterons notamment la

³ ou « médiation » chez notamment Guentchéva.

⁴ Cf. notamment le Tuyuca, langue parlée en Colombie et au Brésil, dont le système de marquage évidentiel a été décrit dans Palmer (1986:67).

position de Squartini (2004) pour qui *devoir* « auxiliaire du futur » (cf. *infra*) a une fonction « reportative ».

Dans cette thèse, une attention toute particulière sera également donnée aux emplois dits « discursifs » (cf. Le Querler 1996, 2001) ou « postmodaux » (cf. van der Auwera & Plungian 1998) de *pouvoir* (cf. Barbet & Vetter à paraître) et *devoir* (cf. Vetter & Barbet sous presse), emplois encore relativement peu étudiés en français⁵. Le Querler a regroupé sous cette étiquette « discursifs », les effets de sens de *pouvoir* qui « sont la résultante de la prise en compte de l'énoncé dans son ensemble, voire même d'une partie plus large du discours, ou encore de la communication » (Le Querler 2001 : 22). Van der Auwera & Plungian (1998) parlent quant à eux d'emplois « postmodaux » dans la mesure où on ne peut pas les décrire de façon satisfaisante en termes de possibilité ou nécessité (cf. Barbet & Vetter à paraître), car pour eux, la modalité se restreint au nécessaire et au possible. Seront étudiés les effets de sens d'« intensification » (Le Querler 1996, 2001) – cf. (17) –, de « justification de la relation prédicative » (Le Querler 1996, 2001) ou « légitimation » (Fuchs & Guimier 1989) – cf. (18) –, de « concession » (Le Querler 1996, 2001; Fuchs éd. 1989) – cf. (19) –, ou encore de « délibération » (cf. Le Querler 1996, 2001, ou Defrancq 2001 qui étudie l'« interrogative *pouvoir bien* ») – cf. (20) – de *pouvoir*.

- (17) – *Ce que tu **peux** être mal embouchée, ma pauvre mère ! Tu ne t'exprimes correctement que pour parler politique.* (Les Soupers du Prince, p. 18)
- (18) – *Enfin le vin est bon, n'est-ce pas ?*
– *Il **peut** l'être, au prix qu'ils le comptent, répondit aigrement Shalik qui détestait gaspiller son argent.* (Le Vautour attend toujours, p. 29)
- (19) *Allons donc ! Le patron soulève ses épaules pesantes d'un mouvement de refus mêlé d'indifférence : ils **peuvent** bien écrire ce qu'ils veulent, mais ils ne lui feront pas croire ça, avec leurs informations fabriquées exprès pour tromper le monde.* (Les Gommages, p. 27)
- (20) *Philip Swallow, avec sa barbe argentée d'histriion, son braiment d'Angliche et son appétissante maîtresse. Quel charme **peut-elle bien** lui trouver ?* (Un tout petit monde, p. 455)

Quand *pouvoir* a cet effet de sens d'« intensification » – cf. aussi (21) ou (22) –, il semble pouvoir être supprimé sans bouleverser sens de la phrase. En fait, l'effet de sens d'« intensification » paraît bien plutôt être le fait de l'exclamation (locution exclamative (+ ponctuation)) que du modal. Par contre cet emploi de *pouvoir* nous semble être à rapprocher de son emploi sporadique (cf. exemples (4) & (5)).

- (21) *C'**que** tu **peux** être belle*
Quand tu t'y mets [...]
*C'**que** tu **peux** être garce*
Quand tu t'y mets [...]
*C'**que** tu **peux** m'faire mal*
Quand tu t'y mets [...] (Quand tu t'y mets, S. Gainsbourg)
- (22) ***Qu'est-ce qu'il a pu** souffrir !* (Alexis Zorba, p. 246)

L'effet de sens de « justification de la relation prédicative » (Le Querler 1996, 2001) ou « légitimation » (Fuchs & Guimier 1989) – cf. (18) & (23) – nous paraît, quant à lui, être à rapprocher de l'emploi de *pouvoir* au sens de « avoir lieu de, avoir sujet de, avoir des raisons de » (cf. Gougenheim 1929). Le verbe « exprime » dans ce cas un type particulier de permission dont le causatif n'est pas humain. A-t-on affaire à un emploi « figuré » quand le sujet de *pouvoir* est non humain, cf. (18) ?

- (23) *Il **peut** bien être grognon, après ce qu'on lui a fait !* (Fuchs & Guimier 1989)
« il est légitime qu'il soit grognon »

Defrancq (2001) a décrit l'« interrogative P[ouvoir] B[ien] », cf. (20) ; selon lui, elle serait « à analyser comme ayant une valeur proche du rhétorique » (2001 : 33). La question rhétorique est une question qui n'en est pas une car elle n'attend pas de réponse mais la suggère elle-même. Elle emprunte donc une forme interrogative pour un acte d'assertion. C'est « un acte de langage dérivé, c'est-à-dire un acte dont la force illocutoire ne correspond pas à celle qu'un énoncé doté des mêmes propriétés formelles devrait normalement posséder » (Defrancq 2001 : 34). L'« interrogative PB », cependant, n'est pas une question rhétorique à proprement parler, elle peut se trouver dans un véritable échange et n'est pas

⁵ Cf. Le Querler (1996, 2001), Fuchs éd. (1989), Barbet & Vetter (à paraître), Kronning (1994), Roulet (1982) ou Defrancq (2001).

forcément une question que le locuteur se pose à lui-même non plus. De plus, elle ne suggère pas sa propre réponse mais suggère plutôt « qu'il sera pratiquement impossible de répondre à la question (si question il y a) » (2001 : 38). Pour certains, l'adverbe *bien* des « interrogatives PB » serait facultatif (cf. Guimier 1989), mais pour d'autres, il est au contraire le porteur de la valeur illocutoire de l'énoncé (cf. Tasmowski & Dendale 1994). Pour d'autres encore *pouvoir* est facultatif (cf. Le Querler 1987). Il nous semble qu'il y a en fait une gradation modale entre la simple interrogative, l'« interrogative P » et l'« interrogative PB », cf. (24a.) à (24c.) : en (24a.), le locuteur commence à chercher ses clefs et pose alors une « vraie » question, tandis que (24b.) serait adapté dans un cas où le locuteur n'a pas trouvé ses clefs à l'endroit habituel et les cherche déjà depuis un moment, et enfin (24c.), dans un cas où il les a cherché partout sans résultat.

- (24a.) Où ai-je mis mes clefs ?
 (24b.) Où ai-je pu mettre mes clefs ?
 (24c.) Où ai-je bien pu mettre mes clefs ?

Le Querler rattache l'effet de sens de « délibération » à la modalité épistémique : il y a effectivement un rapport avec *pouvoir* épistémique, qui montre, au terme d'un raisonnement inférentiel, le degré de certitude que le locuteur attribue à la valeur de vérité du contenu propositionnel de son assertion, alors que dans les « interrogatives PB » ou même dans les « interrogatives P », le locuteur paraît communiquer qu'il rejette toutes les hypothèses qu'il a construites.

En emploi « concessif » – cf. (19) & (25) à (28) –, *pouvoir* a un sens proche de *avoir beau* (cf. Barbet & Vetter à paraître).

- (25) *Je **peux** vivre aussi vieille que la reine Victoria, ça restera le pire moment de ma vie.* (Les Soupers du Prince, p. 125)
 (26) *Les des Grassins en ont tout au plus la moitié, et ils ont une fille : ils **peuvent** offrir ce qu'ils voudront ! héritière et cadeaux, tout sera pour nous un jour.* (Eugénie Grandet, p. 55)
 (27) [...] *il goûtait d'avance la satisfaction de regarder le téléphone avec indifférence et mépris il **pouvait** sonner tant qu'il voudrait il le laisserait sonner sept ou huit fois avant de décrocher et peut-être même ne décrocherait-il pas [...]* (Un Amour, p. 663)
 (28) [...] *je te jure que je l'ai vue et c'est vraiment arrivé comme ça on **peut** me taper dessus on ne me fera pas dire que c'est pas arrivé comme ça.* (Encore heureux..., p. 31-32)

Dans la littérature (Le Querler 1996, 2001, Fuchs éd. 1989), cet emploi est souvent rapproché de l'emploi épistémique, mais une étude plus précise d'occurrences attestées montre que cet emploi est en fait beaucoup plus proche de l'emploi de permission.

Pour ce qui est des emplois « postmodaux » de *devoir*, i.e. qui sortent du champ strict de la nécessité, on pense bien sûr à *devoir* « auxiliaire du futur », cf. (29) & (30).

- (29) *Il est parti en voyage, ou il **doit** partir.* (Flaubert, Madame Bovary)
 (30) *Pourtant, je **devais** découvrir plus tard, quand je quittai la maison, que nombre de saveurs, de bouquets, d'effluves, d'arômes associés à des souvenirs gourmands avaient été écrasés par un excès d'épices, d'arômes ou de condiments, le goût de ma mère étant déjà gravement altéré par la cigarette.* (Ma mère à boire, p. 27)

Dans ces énoncés, l'idée de nécessité s'est estompée au profit de l'idée de futur (futur dans le passé en (30)). *Devoir*, dans ces emplois, a un sens proche de la périphrase du futur *aller* + infinitif. Pour H. Kronning, *devoir* « auxiliaire du futur » appartient à la modalité aléthique *lato sensu*. Dans Vetter & Barbet (sous presse), nous avons essayé de montrer que *devoir* « auxiliaire du futur » a en fait deux emplois, deux valeurs différentes : en (29), *devoir* exprime le « convenu » (cf. Damourette & Pichon 1911-1936), un futur de convention ; ce sens du modal nous semble issu de la modalité du *faire* car il est agentif. Dans (30) au contraire, *devoir* exprime un futur de la « destinée » (cf. Gougenheim 1929), apparenté à la modalité aléthique. Nous relevons d'ailleurs que *devoir* avait également un emploi comme auxiliaire d'aspect prospectif en ancien français, cf. 3.

2. Hypothèses synchroniques

Dans la littérature francophone, c'est plus souvent l'hypothèse polysémique qui est défendue (cf. e. a. Le Querler 1996, 2001, Fuchs éd. 1989, Kronning 1996) : les effets de sens des verbes modaux seraient plus « saillants » que le noyau de base qui serait lui « d'une abstraction extrême » suggère H. Kronning (1996 : 95). Position polysémique mais pas bien éloignée de celle monosémique puisque tous les tenants de la polysémie reconnaissent un invariant sémantique autour duquel s'organisent en

contexte les différents effets de sens ou valeurs. La conception monosémique des modaux serait plutôt anglo-saxonne (cf. Perkins 1982, 1987, ou plus récemment Papafragou 2000). Nous essayerons pour notre part de défendre une hypothèse « intermédiaire » en tentant de montrer que *devoir* et *pouvoir* sont bien polysémiques, dans le sens où il paraît peu probable que les locuteurs, pour interpréter *devoir* ou *pouvoir* épistémique, accèdent d'abord à l'invariant sémantique qu'ils enrichissent en contexte : en effet les différences sémantiques et de statut grammatical entre les emplois radicaux et les emplois épistémiques sont trop grandes. Ce sont certainement ces différences qui ont mené par exemple Huot (1974) à considérer, dans une perspective homonymique cette fois, qu'il existe deux verbes *devoir* : l'un – radical – au sémantisme plein, verbe à part entière, exprimant l'obligation, et l'autre – épistémique – auxiliaire, simple exposant modal. Cependant, bien que compréhensible, nous rejetons cette position homonymique : les locuteurs du français n'ont pas perdu la conscience du lien de parenté qui existe entre *devoir* radical et *devoir* épistémique, et, par principe, tant que cela est possible, nous maintiendrons l'hypothèse d'une seule entrée dans le lexique pour une seule forme pour laquelle un sémantisme commun est raisonnablement postulable.

Par contre, à notre avis, les différents effets de sens de *devoir* et *pouvoir* radicaux pourront recevoir un traitement monosémique : les différents effets de sens ne sont des enrichissements contextuels d'un même sens, d'une même valeur (obligation/possibilité de faire...), nous n'avons pas remarqué de différence significative quant à leur comportement syntaxique, différences qui le cas échéant, auraient pu plaider pour un traitement polysémique.

Tout la difficulté de traitement de ces verbes vient de leur statut grammatical : *devoir* et *pouvoir* épistémiques sont des auxiliaires alors que *devoir* et *pouvoir* radicaux ne le sont pas. Damourette & Pichon (1914-46), s'opposant à Gougenheim (1929), refusent absolument de leur accorder un statut d'auxiliaire : les grammairiens français fantasmeraient un paradigme d'auxiliaires modaux français. Mais ces deux verbes, quand ils sont en emploi épistémique, répondent à tous les critères de l'auxiliarité proposés par ces mêmes auteurs, cf. 3. *Devoir* et *pouvoir* radicaux par contre – même s'ils régissent un verbe infinitif – appartiennent encore au domaine du conceptuel, du lexical, quand *devoir* et *pouvoir* épistémiques sont passés du côté de la grammaire, et sont similaires à des éléments procéduraux, cf. *infra*.

L'écart se creuse encore entre ces verbes en emploi radical et en emploi épistémique quand on songe que pour beaucoup, la modalité est l'expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé. *Devoir* et *pouvoir* radicaux ne disent rien de l'attitude du locuteur vis-à-vis du contenu propositionnel de l'énoncé : ils expriment seulement une obligation ou une possibilité de faire quelque chose, comme on l'a vu en 1., ils sont (syntaxiquement et) sémantiquement « internes à la relation prédicative », partant de là, ils n'en sauraient rien dire.

Ces points soulèvent donc une discussion fondamentale de la notion même de modalité. Ainsi, selon qu'elle est conçue au sens restreint (expression de la possibilité et de la nécessité), c'est-à-dire dans une perspective purement sémantique, ou qu'elle est envisagée plus pragmatiquement comme communiquant une attitude subjective sur un contenu propositionnel, ou encore qu'elle soit considérée comme une marque formelle métareprésentationnelle, où le contenu propositionnel est enchâssé dans une structure modale qui la contient (Papafragou 2000), les résultats de l'investigation seront différents.

La piste d'investigation qui nous semble la plus prometteuse est pragmatique dans un sens large. Les emplois des verbes modaux se distribuent selon l'enrichissement contextuel auquel leur interprétation donne lieu. Répondre à la question de savoir quels sont les paramètres contextuels qui conduisent à réaliser telle ou telle interprétation nous semble donc naturellement porter la clé du fonctionnement de ces verbes en synchronie contemporaine. Une théorie pragmatique cognitive, la théorie de la pertinence de Sperber & Wilson (1986, 1989, 1995), notamment dans les développements « procéduraux » produits par Blakemore (1987) et Saussure (2003), déjà envisagés, bien que de manière trop générale, sur les modaux, par Papafragou (2000), constituera notre base théorique pour rendre compte de ces phénomènes. L'hypothèse que défend Saussure (2003) est que la distinction entre les expressions procédurales et conceptuelle est fonctionnelle et indépendante de la possibilité d'attribuer un concept central à l'entrée lexicale considérée. Saussure sépare ainsi strictement les expressions conceptuelles, qui peuvent s'enrichir contextuellement par élargissement de sens (non-littéralité) ou spécification (d'après Wilson & Sperber, cf. Wilson & Sperber 2006), des expressions

procédurales, dont les effets de sens impliquent une structure de raisonnement inférentiel qui n'est pas généralisée (qui ne peut être le fait de la mise en relation d'une signification conceptuelle, d'éléments mutuellement manifestes dans le contexte, et d'une structure standard de raisonnement). Le cas des verbes modaux nous paraît à la fois pouvoir faire l'objet d'une investigation sous l'angle de cette distinction, tout en mettant en difficulté cette stricte séparation entre emplois conceptuels et procéduraux (déjà contestée par Moeschler 2002 pour d'autres raisons). Si certains emplois relèvent effectivement d'un sens lexical « de base » et peuvent ainsi donner lieu à des enrichissements pragmatiques non procéduraux, d'autres emplois, grammaticaux, doivent être considérés comme le résultat de procédures encodées par ces modaux ; nous relevons à cet égard que si des emplois « auxiliaires » seront automatiquement catégorisés comme grammaticaux et des emplois « pleins » comme conceptuels, on ne saurait i) considérer que les emplois procéduraux « gommeraient » le substrat conceptuel qui les rattache aux autres emplois, ni ii) exclure *a priori* que certains emplois modaux répondent à la fois à des enrichissements procéduraux et conceptuels.

Ainsi, ces verbes pourraient trouver par le biais d'une telle approche une explication qui leur conserve leur valeur unique tout en prédisant les résultats interprétatifs (cognitifs) sur la base de critères contextuels et donc pragmatiques. Notre projet de recherche n'exclut pas d'envisager une partie expérimentale sur ces points, en testant notamment l'accessibilité d'interprétations (une partie qui serait réalisée en relation avec l'Institut des Sciences cognitives à Lyon).

3. Hypothèses diachroniques

La question de savoir où et comment distribuer ces effets de sens requiert par ailleurs une observation de l'évolution diachronique de ces verbes en français. Nous nous démarquons de ce point de vue de la séparation théorique d'origine entre synchronie et diachronie, trouvant dans des travaux plus récents sur la grammaticalisation les fondations pour une approche qui relie la complexité des usages à la complexité de l'évolution linguistique, elle-même reliés à une conception universaliste du langage.

L'étude de l'évolution des langues, du changement linguistique, suscite en effet depuis une vingtaine d'années un intérêt croissant. En ce qui concerne la grammaticalisation des marqueurs de modalité, les études de J. Bybee *et al.* (1994) et J. Van der Auwera & V. A. Plungian (1998) se basent sur l'examen d'un très grand nombre de langues, et est d'un intérêt central pour notre recherche ; toutefois, on y trouve peu d'éléments le paradigme de verbes modaux du français, ce pourquoi une étude détaillée sur corpus reste à mener.

A propos du statut grammatical de *devoir* et *pouvoir*, on remarque que les auxiliaires modaux français ne sont pas reconnus au même titre qu'*être* et *avoir* par la tradition, qui les qualifie de semi-auxiliaires. La construction auxiliaire + infinitif est bien parallèle à la construction *avoir/être* + participe passé, mais la question reste de savoir si le sémantisme de *devoir* et *pouvoir* se réduit à une pure indication grammaticale. Sont-ils, à la différence des verbes pleins, sémantiquement transparents ? C'est une discussion ancienne mais fondamentale qui servira de point de départ à notre réflexion : il s'agit de l'« échange » entre Gougenheim (1929) et Damourette et Pichon (1911-40). Le premier voit dans *devoir*, *pouvoir* et d'autres verbes (*vouloir*, *souloir*, *savoir* et *oser*) des *auxiliaires modaux* – il existerait des ressemblances morphologiques et des caractéristiques syntaxiques qui légitimerait un paradigme d'auxiliaires modaux en français – tandis que pour les deux autres, il n'y a pas d'auxiliaire modal en français. Pour comprendre les enjeux de cette problématique entre verbes pleins (donc : conceptuels) et verbes auxiliaires (donc : grammaticaux), il est nécessaire de passer par les arguments présentés en faveur ou défaveur de l'existence même de valeurs auxiliaires pour ces verbes.

Les « auxiliaires de mode » de Gougenheim (1929) ont tout d'abord des points communs morphologiques : *devoir*, *pouvoir*, *savoir* et *vouloir* ont un infinitif en *-oir* et un participe passé en *-u*. Gougenheim cite le passage exceptionnel dans certaines régions de *oser* à *osoir* et de *osé* à *osu* qui constituerait une « preuve de la vitalité » (1929 : 156) du groupe des auxiliaires modaux. Cependant, Damourette et Pichon relèvent que cette transformation (*oser* > *osoir* et *osé* > *osu*) n'est pas entrée dans la langue et *devoir*, *pouvoir*, *savoir* et *vouloir* ne sont pas les seuls verbes à posséder un infinitif en *-oir* et un participe passé en *-u*. Gougenheim (1929 : 156) note pourtant une autre similitude morphologique : *posse* (et *velle*) se sont alignés en latin vulgaire : « les auxiliaires de mode ont pris une flexion commune : à côté de *debere* et *solere*, on a dit *potere* au lieu de *posse*, *volere* au lieu de

velle, de même *sapere* avec un *e* long ». On peut également encore remarquer que le *v* intervocalique de *pouvoir* (*pooir* en ancien français) est analogique de *devoir* et *avoir*.

Plusieurs particularités syntaxiques sont également communes à tout ou une partie de ce groupe de verbes (modaux) qui auraient « leur origine dans un affaiblissement du sens propre de l'auxiliaire qui le prédispose à subir certaines attractions et à être employé comme simple exposant modal » (Gougenheim 1929: 157). Par exemple, *pouvoir* et *oser* (et accessoirement *savoir* dans la locution *je ne saurais*) acceptent d'être pleinement niés par le discordantiel seul, mais ceci est un archaïsme comme le reconnaît lui-même Gougenheim. De plus, cette construction ne concerne pas *devoir*, et touche par contre des verbes tels que *cesser*.

Les auxiliaires modaux sont également souvent employés de façon pléonastique, c'est-à-dire qu'ils se trouvent dans des formules dans lesquelles ils sont inutiles « au point de vue rationnel et [ne font] que répéter une idée déjà exprimée » (Gougenheim 1929 : 160), preuve de leur affaiblissement sémantique. *Pouvoir* par exemple se rencontre avec des verbes signifiant « permettre » ou « empêcher » ou après des expressions signifiant « avoir, trouver le moyen » :

(31) Aux autres [terreurs] il n'y a *aucun moyen* de s'en *pouvoir* garantir. (Gougenheim 1929 : 165)

Damourette & Pichon répondent à cet argument, sans plus de précisions, que « leur emploi n'a rien de plus pléonastique que celui de beaucoup d'autres verbes ; bien plus, ils [...] paraissent apporter chacun une nuance sémantique spéciale. L'extrême généralité de sens du verbe *pouvoir*, qui exprime seulement une adéquation, une compatibilité, peut seule faire illusion sur ce point » (1911-40 : 145-146).

Gougenheim « allègue un certain nombre de particularités concernant l'emploi respectif des tiroirs du prétendu auxiliaire de mode et du verbe auxilié. L'équivalence *il a dû aimer* = *il doit avoir aimé* est loin de s'étendre à tous les prétendus auxiliaires de mode. C'est ainsi que « il a voulu aimer » n'équivaut jamais à « il veut avoir aimé ». Cette équivalence ne justifie donc pas la création du groupe que l'on prétend constituer » (Damourette & Pichon 1911-1940, t. V : 146). Cependant, *il a pu aimer* équivaut bien à *il peut avoir aimé*, en emploi épistémique, *devoir* et *pouvoir* peuvent porter les marques du passé alors que sémantiquement c'est l'infinitif qui est passé.

Une remarque cruciale de Gougenheim concerne la « construction avec *être* des temps composés des auxiliaires de mode » (1929 : 171). En moyen français, aux temps composés, ce n'était pas *devoir* ou *pouvoir* (ou les autres « auxiliaires de mode ») qui gouvernaient le choix de l'auxiliaire *être* ou *avoir* mais l'infinitif régi. *Devoir* et *pouvoir*, qui se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*, étaient en quelque sorte contaminés par la construction du verbe infinitif intransitif, qui se conjugue avec *être*, cf. (32). Cette construction est de règle en italien moderne, cf. (33), mais on peut employer l'auxiliaire *avere* si l'on veut mettre l'accent sur l'idée de possibilité ou de nécessité, et dans la langue parlée, on peut trouver *avere* pour des verbes se conjuguant habituellement avec *essere* : *Ho dovuto/ho potuto/ho voluto andare*. Egalement, jusqu'au XVII^e siècle, quand le verbe auxiliaire à un temps composé est précédé d'un pronom réfléchi, il se conjugue avec l'auxiliaire *être*, construction toujours en vigueur en italien, cf. (34).

(32) *La flambe du puis où elle estoit deue cheoir*. (*La Tour Landry*, p. 75 ; Tobler, *VB*, II 2e éd. p. 45, n. I id., p. 288)

(33) *Secondo fonti diplomatiche, l'uomo sarebbe dovuto arrivare ieri sera, mentre il premier ha fatto riferimento a martedì*. (LEGGO, 30.03.2006)

(34) *Si sarebbe potuto fare una tesi sul simbolo in Freud e Jung [...]*. (U. Eco, *Come si fa una tesi di laurea*, p. 22)

Damourette & Pichon concèdent que cette construction particulière d'un verbe avec l'auxiliaire *être*, ce verbe ne réclamant pourtant pas cet auxiliaire, ne se rencontre qu'avec que les « auxiliaires de mode », « mais ce tour, qui n'a jamais pu s'implanter à titre obligatoire et qui est devenu extrêmement rare à notre époque, ne peut vraiment pas à lui seul prétendre imposer aux grammairiens un groupe dit des « auxiliaires de mode » (1911-1940, t. V : 148). Le contre-argument de Damourette et Pichon est faible, il faudrait répondre à la question de savoir pourquoi « ce tour » ne s'est pas implanté en français et pourquoi est-il apparemment en train de se perdre en italien. Ces auteurs ont proposé des critères d'auxiliarité qui plaideront, à leur insu, pour une catégorie auxiliaire des verbes modaux.

Le premier critère est la « sublimation sémantique », *i.e.* le passage du sémantisme matériel et particulier du verbe non-auxiliaire (par exemple le déplacement spatial pour *aller*) à un sémantisme plus général pour l'auxiliaire (par exemple l'aspect prospectif, voire même le futur, pour *aller* + *inf.*), par un processus d'abstraction de la pensée. *Devoir* et *pouvoir*, quand ils ne régissent pas un infinitif, ont, le sens, respectivement, de *être redevable de quelque chose*, *devoir quelque chose à quelqu'un* et *être fort, puissant, influent, efficace, etc.* ; et, quand ils régissent un infinitif n'ont plus qu'un sens abstrait de « nécessité » et de « possibilité » (*cf.* Le Querler 1996, 2001, Kronning 1996, 2001), ou, pour le moins, quand ils sont en emploi épistémique, n'expriment plus que la probabilité ou l'éventualité d'un fait. Il y a donc bel et bien un effet de « sublimation sémantique » pour ces verbes.

Le second critère est l'« acceptation égocentrique », *i.e.* en devenant auxiliaire, le verbe se trouve modifié dans son rapport au sujet grammatical, qui sémantiquement est agent de l'action exprimé par l'infinitif, mais pas agent du phénomène exprimé par l'auxiliaire : c'est le locuteur qui assume ce rôle sémantique par rapport à l'auxiliaire. Cette « acceptation égocentrique » est flagrante quand *devoir* et *pouvoir* sont en emploi épistémique, en (35), *Il est le sujet de avoir une tendinite*, mais la probabilité ou l'éventualité exprimée par le modal émane du locuteur :

(35) Il *doit/peut* avoir une tendinite au genou.

Ici aussi, *devoir* et *pouvoir* semblent bel et bien se comporter comme des auxiliaires.

Le meilleur critère selon ses auteurs est « le fait que les compléments fixant les circonstances du phénomène se rapportent à l'auxilié et non pas à l'auxiliaire, quoique grammaticalement celui-ci soit le régent et dût, semble-t-il s'annexer les compléments » (Damourette & Pichon, t. V : 13-14). Dans l'énoncé (36), le circonstant *il y a quatre mois* porte sur *perdre sa mère* et non sur l'auxiliaire. On observe le même phénomène avec *devoir* ou *pouvoir* épistémiques : en (37), le circonstant *il y a quatre mois* porte sur *avoir vendu sa maison* et non sur *devoir* ou *pouvoir*, *devoir* et *pouvoir* épistémiques étant « consubstantiels au *hic et nunc* énonciatif » (Kronning, 2001: 72). En emploi radical, ils peuvent tout à fait s'annexer les compléments, en (38), *il y a quatre mois* porte sur *devoir* ou *pouvoir*, l'obligation ou la possibilité de vendre a bien eu lieu il y a quatre mois.

(36) *Je viens de perdre sa mère il y a quatre mois.*

(37) Il *peut/doit* avoir vendu sa maison *il y a quatre mois.*

(38) Il a *dû/pu_R* vendre sa maison *il y a quatre mois.*

Devoir et *pouvoir*, tout au moins quand ils sont en emploi épistémique, satisfont donc aux trois critères typiques du phénomène de l'auxiliarité de Damourette & Pichon⁶.

C'est aussi la nature d'auxiliaire de *devoir* ou *pouvoir* épistémique qui bloque la pronominalisation en *le* du syntagme infinitival qui le suit, *le* pronominalisant le complément direct ou l'attribut, *cf.* (39).

(39) Pierre *doit* être à la piscine. *Tu as raison, il *le doit*.

Une fois établi le statut d'auxiliaire et donc de morphème grammatical de *devoir* et *pouvoir* pour le moins en emploi épistémique, il faut documenter et expliquer leur grammaticalisation. L'étude des emplois de *devoir* et *pouvoir* en français permet ainsi de confirmer certaines hypothèses émises par Bybee *et al.* (1994) et Van der Auwera & Plungian (1998) :

⁶ Ces auteurs proposaient encore un autre critère : la complémentation du verbe par lui-même, critère rejeté comme ni nécessaire (**je suis été*) ni suffisant (*Maman, est-ce que tu « aimes aimer » ?* A. Marcou, Vénus ou l'Amour, cité par Damourette & Pichon, t. V : 11), mais auquel répondent *devoir* et *pouvoir* qui, en emploi épistémique, peuvent régir *devoir* et *pouvoir* non-auxiliaires ou radicaux, *cf.* (i) à (iv). Bien sûr, ces énoncés sont stylistiquement maladroits – la langue cherchera à éviter les répétitions et on dira plus spontanément, en paraphrasant l'un des deux *devoir* ou *pouvoir*, *je te dois sans doute du transport, etc...* – mais sont tout à fait acceptables du point de vue grammatical et sémantique.

(i) Regarde bien, je dois te *devoir* du transport. (Mme EJ, le 12/11/28, citée par D. & P. 1911-1940, t. V : 11) [je te dois probablement du transport]

(ii) On est allé républicainement aussi à droite qu'on pouvait aller, on a rien pu parce qu'on ne pouvait pas *pouvoir*. (M. VR, le 7/06/34, cité par D. & P. 1911-1940, t. V : 11) [parce qu'il n'était pas possible qu'on fit une action efficace]

(iii) Il doit *devoir* rentrer avant minuit. [Il est probablement dans l'obligation de rentrer avant minuit]

(iv) Hier soir, il a pu ne pas *pouvoir* venir. (M. HV, le 27/02/27, cité par D. & P. 1911-1940, t. V : 11). [il a peut-être été empêché]

(i) Les marqueurs modaux dont le sens de la source lexicale est « need » développent en premier un sens de nécessité inhérente au sujet, tandis que ceux dont le sens de la source lexicale est « owe » développent directement un emploi déontique (*stricto sensu*). Cette hypothèse se confirme en français : *devoir*, dont la source lexicale – et le sens plein – est « devoir quelque chose à quelqu’un » semble avoir eu d’abord un emploi modal déontique. Nous n’avons pas repéré dans notre corpus en français médiéval d’occurrence de *devoir* ayant un effet de sens de nécessité interne au sujet ou d’« auto-obligation », pourtant attesté en français moderne (cf. Vetters 2004), cf. ex. (1).

(ii) Selon van der Auwera & Plungian (1998), la nécessité déontique, c’est-à-dire dont la source est le locuteur ou une norme sociale ou éthique, s’est généralisée en nécessité externe au sujet. Dans notre corpus en ancien français, nous n’avons effectivement repéré que deux occurrences de *devoir* ayant un effet de sens de nécessité externe au sujet – ou d’« obligation pratique » (cf. Kronning 1996) –, cf. (40) ; tandis qu’en moyen français, cf. (41), cet effet de sens devient plus courant.

(40) *Lor pere quident bien venger*

Ainz que l’en doive vendenger. (Le Roman de Renart, I, Ia et Ib, v. 2825-2826)

(41) *Et de toutes icelles les premieres venues sont les plus chieres ; et doivent estre mengees le jour qu’elles sont escossees, ou autrement elles deviennent noires et aigres. (Le Mesnagier de Paris, II, ii, l. 19-22)*

(iv) La modalité épistémique serait postérieure à la modalité radicale. Ici encore, nos données confirment cette hypothèse. *Devoir* épistémique est quasi inexistant au Moyen Age, nous n’avons relevé que deux occurrences de ce verbe susceptibles d’une interprétation épistémique – cf. (42) – alors que dans un texte moderne comme *Les Gommès* d’A. Robbe-Grillet par exemple, l’emploi épistémique de *devoir* ne représente pas moins de 40% des occurrences de ce verbe.

(42) *Il n’eut gueres esté en son logis [...] qu’il ne perceust tantost que la chambriere de leans estoit femme qui devoit faire pour les gens. (Les Cent Nouvelles nouvelles, La XVIII^e nouvelle, l. 7-10)*

En ce qui concerne *pouvoir*, on trouve dès les plus anciens textes des occurrences de ce verbe épistémiques, cependant, *pouvoir* est souvent en construction impersonnelle et négatif, cf. (43) & (44). Nous n’avons repéré dans nos données qu’une occurrence épistémique de *pouvoir* en construction personnelle, cf. (45).

(43) *ne poet estra altra, turnent el consirrer,*

Mais la dolor ne pothent ublier. (La Vie de saint Alexis, v. 156-157)

(44) *Or attendez, bien se peult faire*

Que j’ay failly par aventure. (Farces du Moyen Age, Jenin, fils de rien, v. 398-399)

(45) *Naines li dux puis establist la sedme/De Peitevins e des barons d’Alverne ;*

.XL. milie chevalers poeent estre. (La Chanson de Roland, v. 3061-3063)

(v) Toujours selon van der Auwera et Plungian, les marqueurs modaux peuvent développer des effets de sens postmodaux – cf. *supra* quant à *pouvoir*– c’est-à-dire qui ne peuvent plus être décrits en termes de nécessité ou de possibilité, notamment des emplois temporels. Cette analyse est compatible avec l’hypothèse de Kronning (1994) selon laquelle *devoir* est un futur modal et aspectuel en cours de grammaticalisation, cependant pas suffisamment grammaticalisé pour figurer parmi les temps périphrastiques du futur du français. Le Moyen Age connaissait déjà ces emplois « futurs » de *devoir*, cf. (46) & (47).

(46) *Or devez vous savoir que tantdiz que les chevaliers se devoioient, madame se alla mettre dans le lict ou monseigneur devoit trouver sa chambriere [...] (Les Cent Nouvelles nouvelles, La neufiesme nouvelle, l. 79-81)*

(47) *An la sameine qued il s’en dut aller*

Vint une voiz treis feiz en la cité (La Vie de saint Alexis, v. 291-292)

Mais il est intéressant de noter que le français médiéval avait développé un emploi aspectuel prospectif de *devoir* (cf. Vetters & Barbet sous presse) qui indiquait ainsi la phase « imminente » (cf. Buridant 2000) d’un procès. Au Moyen Âge, la périphrase *aller* + infinitif n’existait pas encore ; elle ne se développera qu’à partir du XV^e siècle (cf. Buridant 2000 : 354). Pour exprimer le présent prospectif, les locuteurs utilisaient d’ordinaire le futur simple, cf. (48) :

(48) *Tu ne sés que te dirai,/Compains ? je me marierai. [« Tu ne sais pas ce que je vais te dire » « je vais me marier »]. (Rec. fabl., t. II, p. 163, XLIV, v. 199-200, ex. cité par Gougenheim 1929 : 85)*

Or les locuteurs du français médiéval avaient une deuxième possibilité pour exprimer l'aspect prospectif, à savoir utiliser *devoir* + infinitif, qui peut être traduit en français moderne par *aller*, *être sur le point de* ou par *faillir* comme on peut le voir dans les énoncés (49) à (52) :

- (49) *Quant le **dut** prendre, si li caït a tere. (La Chanson de Roland, v. 333)*
Quand il alla pour la prendre, il lui tomba des mains
[Litt. Alors qu'il allait le prendre/était sur le point de le prendre...]
- (50) *Quant Poncet **dut** aller gesir,
Si l'a fet devant lui venir (Le Roman de Renart, branche I, Ia et Ib, v. 2929-2930)*
A l'heure où Poncet devait aller se coucher,
il le fit venir devant lui
[Litt. Alors que Poncet allait aller se coucher.../ Lorsque Poncet fut sur le point de se coucher...]
- (51) *Vois que maistre Adans fait le sage
Pour che qu'il **doit** estre escoliers (Adam de la Halle, Le Jeu de la Feuillée, v. 949-950)*
Voyez comme maître Adam fait le sage
Parce qu'il va être étudiant !
- (52) *Ainsi comme la voie change,
Lez un vergier d'un essart clos,
La **dut** estre Renars enclos. (Le Roman de Renart, I, Ia et Ib, v. 1218-1220)*
A un tournant de la route,
près d'un verger clôturé, dans un essart,
Renart faillit être encerclé.

En fait, l'existence de cette valeur aspectuelle a été éphémère : elle a disparu – sans doute sous l'effet de la naissance d'*aller* + infinitif – avant d'avoir pu développer une valeur temporelle future. « Les aspects de phase [tendant] à devenir des futurs catégoriques » (Kronning 1990 : 8), on peut supposer que si *devoir* auxiliaire d'aspect prospectif avait survécu au Moyen Âge, il aurait pu devenir un véritable futur périphrastique, comme *aller* + infinitif qui est actuellement « la forme la plus courante du futur » (Buridant 2000 : 354).

Remarques conclusives

Il faudra aussi documenter les mécanismes de changement linguistique proprement dits. Comment des marqueurs radicaux ont-ils évolués en marqueurs épistémiques ? Comment est-on passé de marqueurs intra-prédicatifs ou propositionnels ou véridicibles à des marqueurs extra-prédicatifs ou non propositionnels ou montrables ? Les mécanismes de changement les plus souvent cités sont la métaphore, la métonymie (cf. e. a. Bybee e. a. 1994 ou van der Auwera & Plungian 1998) ou la conventionnalisation de l'implicature (Bybee e. a. 1994). Nous suivrons des hypothèses délibérément pragmatiques : le changement ne peut se faire que dans l'usage, par l'intention communicative du locuteur, la réception par le destinataire et les implicatures que ce dernier peut tirer.

Eléments de bibliographie

- Arnauld, A. (1878). *La Logique de Port-Royal*, Librairie Classique d'Eugène Belin, Paris.
- Bannour, A. (1981). Pour une sémantique linguistique, un argument supplémentaire : Etude de certains aspects du comportement des modaux *devoir* et *pouvoir*, in Bange, P. & al. (éds), *Logique, argumentation, conversation*, Berne, Lang, 1981 : 9-59.
- Barbet, C. (2006). *La modalité en diachronie, l'exemple de devoir et pouvoir en ancien et moyen français*, Université du Littoral-Côte d'Opale, mémoire de Master.
- Barbet, C. & Vetter, C. (à paraître). Pour une étude diachronique du verbe modal *pouvoir* en français: les emplois « postmodaux », *Cahiers Chronos*
- Beauzée, N. (1767). *Grammaire Générale*, 2 vol., Paris : Barbou.
- Bertocchi, A. & Orlandini, A. (2001). L'expression de la possibilité épistémique en latin. *Cahiers Chronos* 8 : 47-65.
- Birkelund, M. (2003). Modalité et temporalité dans les énoncés performatifs, M. Birkelund, G. Boysen & P. S. Kjærsgaard (éds) *Aspects de la modalité*, Max Niemeyer Verlag, Tübingen : 1-20.
- Birkelund, M. (2000). Négation et modalité, *Cahiers Chronos* 12 : 97-108.
- Blakemore, D. (1987). *Semantic constraints on Relevance*, Oxford, Blackwell.
- Boissel, P. ; Darbord, B. ; Devarrieux, J. ; Fuchs, C. ; Garnier, G. & Guimier, Cl. (1989). Paramètres énonciatifs et interprétations de *pouvoir*, *Langue Française* 84 : 24-69.
- Bonnard, H. ; Régnier, C. (1995). *Petite Grammaire de l'ancien français*, 5^e éd. revue, Magnard, Paris.
- Boyd J., Thorne J. P. (1969). "The deep grammar of modal verbs", *Journal of Linguistics* 5, 57-74.
- Boyd J., Thorne J. P. (1974). « La sémantique des verbes modaux en anglais », *Langages* 34, 103-121.
- Buridant, C. (2000). *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Sedes, Paris.
- Bybee, J., Perkins, R. & Pagliuca, W. (1994). *The evolution of Grammar : Tense, Aspect and Modality in the Languages of the World*, University of Chicago Press, Chicago.
- Damourette, J. ; Pichon, E. (1911-1940). *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, d'Artrey, Paris.
- Defrancq, B. (2001). Que peuvent bien *pouvoir* et *bien* ? *Cahiers Chronos* 8 : 33-46.
- Dendale, P. (1994). *Devoir* épistémique, marqueur modal ou évidentiel ?, *Langue Française* 102 : 24-39.
- Dendale, P. (1999). *Devoir* au conditionnel : valeur évidentio-modale et origine du conditionnel, *Cahiers Chronos* 4 : 7-28.
- Dendale, P. & van der Auwera, J. (2001). Les verbes modaux: introduction, *cahiers Chronos* 8 : i-iv.
- Desclés, J. P. (2003). Interactions entre les valeurs de *pouvoir*, *vouloir*, *devoir*, M. Birkelund, G. Boysen & P. S. Kjærsgaard (éds) *Aspects de la modalité*, Max Niemeyer Verlag, Tübingen : 49-66.
- Desclés, J. P., Guentchéva, Z. (2001). La notion d'abduction et le verbe *devoir* « épistémique », *Cahiers Chronos* 8 : 103-122.
- Ferdighini, M. & Niggi, P. (1996). *Grammaire de l'italien*, Le Robert & Nathan, Nathan, Paris, rééd. 2005.
- Fournier N. (1998). *Grammaire du français classique*, Paris : Belin.
- Fuchs, C. (1987). L'ambiguïté et la paraphrase en linguistique, *L'ambiguïté et la paraphrase* : 15-20.
- Fuchs, C. éd. (1989). Modalité et interprétation : l'exemple de *pouvoir*, *Langue Française* 84.
- Fuchs, C. (1989). L'analyse des auxiliaires dans l'*Essai de Grammaire de la Langue Française* de Damourette et Pichon (1911-1940), *La question de l'auxiliaire*, Presses Universitaires de Rennes 2 : 45-57.
- Fuchs, C., Guimier, Cl. (1989). Introduction : la polysémie de *pouvoir*, *Langue Française* 84 : 4-8.
- Gougenheim, G. (1929). *Etude sur les périphrases verbales de la langue française*, Nizet, Paris, rééd. 1971.
- Gosselin L. (1998). Modalité, O. Houdé et al. (éds), *Vocabulaire de sciences cognitives*, Paris, PUF : 266-268.
- Gosselin L. (2003). L'opposition entre modalités absolues et modalités relatives est-elle linguistiquement pertinente ?, R. Delamotte-Legrand (éds), *La médiation. Marquages en langue et en discours, Vol. 1 : Des faits de langue aux discours*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen : 34-65.

- Gosselin L. (2005). *Temporalité et modalité*, Bruxelles : De Boeck & Duculot.
- Grevisse, M. (1991). *Le Bon Usage*, 12^{ème} éd. ref. par A. Goosse, Duculot, Paris.
- Guimier, C. (1989). Constructions syntaxiques et interprétations de *pouvoir*, *Langue Française* 84 : 9-23.
- Heine, B. & Kuteva, T. (2002). *World lexicon of grammaticalization*, Cambridge University Press.
- Huot H. (1974). *Le verbe « devoir »*. *Etude synchronique et diachronique*, Paris : Klincksieck.
- Kleiber, G. (1983). L'emploi 'sporadique' du verbe « pouvoir » en français, in : J. David ; G. Kleiber, (éds), *La notion sémantico-logique de modalité*, Paris, Klincksieck, Collection Recherches Linguistiques, vol. 8 : 183-203.
- König, E. (1985a). On the history of connective connectives in English. Diachronic and synchronic evidence, *Lingua* 66: 1- 19.
- König, E. (1985b). Where do concessives come from? On the development of concessive connectives, in Fisiak éds., *Historical semantics, historical word formation*, Mouton de Gruyter, Berlin/ 263- 282.
- König, E. (1986). Conditionals, concessive conditionals and concessives: areas of contrast, overlap and neutralization, in Traugott et al., *On Conditionals*, Cambridge University Press: 229- 246.
- König, E. (1988). Concessive Connectives and Connective Sentences: Cross-Linguistic Regularities and Pragmatic Principles, in Hawkins éds., *Explaining Language Universals*, Blackwell, Oxford: 145- 166.
- Kronning, H. (1990). Modalité et diachronie : du déontique à l'épistémique. L'évolution sémantique de *debere/devoir*, *Actes du XI^e Congrès des Romanistes Scandinaves*, 13-17 août 1990, Trondheim, Université de Trondheim, pp. 301-312.
- Kronning, H. (1994). Modalité et temps : *devoir* + *infinitif* périphrase du futur, *Actes du XII^e Congrès des Romanistes Scandinaves*, Aalborg, 11-15 août 1993, G. Boysen (éds), Aalborg University Press, Volume I : 283-295.
- Kronning, H. (1996). *Modalité, cognition et polysémie : sémantique du verbe modal « devoir »*, Uppsala ; Stockholm : Acta Universitatis Upsaliensis ; Almqvist & Wiksell International.
- Kronning, H. (2001a). Pour une tripartition des emplois du modal « devoir », *Cahiers Chronos* 8 : 67-84.
- Kronning, H. (2001b). Nécessité et hypothèse : « devoir » non déontique au conditionnel, P. Dendale & L. Tasmowski (éds) *Le conditionnel en français*, Presses Universitaires de Metz : 251-276.
- Kronning, H. (2001c). Pour une définition universelle de l'auxiliarité, H. Kronning et al. (éds), *Langage et référence, Mélanges offerts à Kerstin Jonasson à l'occasion de ses soixante ans*, Uppsala ; Stockholm : Acta Universitatis Upsaliensis, *Studia Romanica Upsaliensia* 63.
- Kronning, H. (2003a). Modalité et évidentialité, M. Birkelund, G. Boysen & P. S. Kjærsgaard (éds), *Aspects de la modalité*, Max Niemeyer Verlag, Tübingen : 131-152.
- Kronning, H. (2003b). Auxiliarité, énonciation et rhématicité, *Cahiers Chronos* 11: 231-249.
- Kronning, H. (2003c). Modalité et médiation épistémique, R. Delamotte-Legrand (éds), *La médiation. Marquages en langue et en discours, Vol. 1 : Des faits de langue aux discours*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen : 34-65.
- Larrea, P. (2000). Connaissance, inférence et modalités épistémiques dans le système verbal de l'anglais, J. Pauchard (éds), *La modalité et les modaux en diachronie et en synchronie (domaine anglais)*, Presses Universitaires de Reims : 175-199.
- Larrea, P. (2003). Types de modalité et types de modalisation, M. Birkelund, G. Boysen & P. S. Kjærsgaard (éds) *Aspects de la modalité*, Max Niemeyer Verlag, Tübingen : 167-180.
- Le Goff, M. & Caron, J. (1987). Etude sémantique expérimentale des verbes « pouvoir » et « devoir », *L'ambiguïté et la paraphrase* : 129-133.
- Le Goffic, P. (1993). *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette Supérieur.
- Le Querler, N. (1987). Ambiguïté et paraphrase dans les emplois quasi-facultatifs du verbe « pouvoir », *L'ambiguïté et la paraphrase* : 99-103.
- Le Querler, N. (1989). Quand voir c'est pouvoir voir, *Langue Française* 84 : 70-83.
- Le Querler, N. (1996). *Typologie des modalités*, Caen : Presses Universitaires de Caen.
- Le Querler, N. (2001). La place du verbe modal « pouvoir » dans une typologie des modalités, *Cahiers Chronos* 8 : 17-32.
- Marchello-Nizia, C. (2006). *Grammaticalisation et changement linguistique*, Bruxelles, De Boeck.

- Moeschler J. (2002). Connecteurs, encodage conceptuel et encodage procédural, *Cahiers de Linguistique Française* 24.
- Morel, M-A. (1996). *La concession en français*, Coll. L'essentiel français, Ophrys, Paris-Gap.
- Morisset, M., Gason, J., Thomas, A. & Baudiffier, E. (1994). *Précis de grammaire des lettres latines*, Magnard, Paris.
- Nølke, H. (2003). Modalité(s) énonciative(s) adverbiale(s), M. Birkelund, G. Boysen & P. S. Kjærsgaard (éds) *Aspects de la modalité*, Max Niemeyer Verlag, Tübingen : 180-192.
- Nuyts, J. (2000). *Epistemic Modality, Language and Conceptualization*, Amsterdam, John Benjamins.
- Palmer, F. R. (1974). *The English Verb*, Longman, London.
- Palmer, F. R. (1986). *Mood and modality*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Papafragou, A. (1998). Inference and Word Meaning: The Case of Modal Auxiliaries, *Lingua* 105:1-47.
- Papafragou, A. (2000). *Modality: Issues in the Semantics-Pragmatics interface*, Amsterdam, Elsevier.
- Papafragou, A. (2006). Epistemic modality and truth conditions, *Lingua* 116: 1688- 1702.
- Perkins, M. R. (1982). The core meanings of the English modals, *Journal of Linguistics* 18: 245-273.
- Perkins, M. R. (1987). Modality and explicitness, *L'ambiguïté et la paraphrase* : 89-97.
- Riegel, M., Pellat, J. C. & Rioul, R. (1994). *Grammaire méthodique du français*, Presses Universitaires de France, Paris, réed. 1999.
- Rocci, A. (2005a). *La modalità epistemica tra semantica e argomentazione*, Milano, Pubblicazioni dell'IS.U Università Cattolica.
- Rocci, A. (2005b). On the nature of the epistemic readings of the Italian modal verbs : The relationship between propositionality and inferential discourse relation, *Cahiers Chronos* 13 : 229-247.
- Rocci, A. (2007a). Epistemic modality and questions in dialogue. The case of Italian interrogative constructions in the subjunctive mood. *Cahiers Chronos* 17 : 129-153.
- Rocci, A. (2007b). Le modal italien *dovere* au conditionnel: évidentialité et contraintes sur l'inférence des relations de discours argumentatives, TRANEL.
- Rocci, A. (2007c). Modality and its conversational backgrounds in the reconstruction of argumentation, à paraître dans
- Roulet, E. (1982). Modalité et illocution, pouvoir et devoir dans les actes de permission et de requête, *Communications* 32 : 216-239.
- Saussure, L. de (2003), *Temps et pertinence*, Bruxelles, De Boeck.
- Schrott, A. (2001). Le futur périphrastique et l'allure extraordinaire, *Cahiers Chronos* 8 : 159-170.
- Searle, J.R. (1969). *Speech acts*, trad. fr. par H. Pauchard, *Les actes de langage*, Paris : Hermann, 1972.
- Sperber, D. & Wilson, D. (1986). *Relevance. Communication and Cognition*, Oxford, Blackwell.
- Sperber, D. & Wilson, D. (1989). *La pertinence. Communication et cognition*, Paris, Ed. de Minuit.
- Sperber, D. & Wilson, D. (1995). *Relevance. Communication and Cognition*, Oxford, Blackwell (2^e éd.).
- Spevak, O. (2005). *La Concession en latin*, Latomus, coll. Latomus vol. 294, Bruxelles.
- Squartini, M. (2004). Disentangling evidentiality and epistemic modality in Romance, *Lingua* 114 : 873-895.
- Sueur, J.-P. (1977a). « A propos des restrictions de sélection : les infinitifs *devoir* et *pouvoir* », *Linguisticae Investigationes* 1:2, 375-409.
- Sueur, J.-P. (1977b). « Quantificateurs et modalités », *Langages* 48, 84-99.
- Sueur, J.-P. (1979). Une analyse sémantique des verbes « *devoir* » et « *pouvoir* », *Le français moderne* 47.2 : 97-120.
- Sueur, J.-P. (1983). Les verbes modaux sont-ils ambigus ?, in : J. David ; G. Kleiber, (éds), *La notion sémantico-logique de modalité*, Paris, Klincksieck, Collection Recherches Linguistiques, vol. 8 : 165-182.
- Tasmowski, L. & Dendale, P. (1994). *Pouvoir*_E, un marqueur d'évidentialité, *Langue Française* 102 : 41-55.
- Van der Auwera, J. & A. Plungian, V. (1998). Modality's semantic map, *Linguistic Typology* 2 : 79-124.
- Vaugelas, C. F. de (1647). *Remarques sur la langue françoise*, fac-similé de l'édition originale publié sous le patronage de La Société des Textes Français Modernes, Droz, Paris, 1934.

- Vet, C. (2003). Attitude, vérité et grammaticalisation : le cas du futur simple, M. Birkelund, G. Boysen & P. S. Kjærsgaard (éds) *Aspects de la modalité*, Max Niemeyer Verlag, Tübingen : 229-239.
- Vetters, C. (1996). *Temps, Aspect et narration*, Amsterdam, Rodopi.
- Vetters, C. (2003a). « Lance Armstrong peut remporter le Tour de France ». Quelques remarques sur les verbes modaux « pouvoir » et « devoir », in : *La grammaire en roue libre. Variations cyclo-linguistiques offertes à Marc Wilmet*, Bruxelles : Maison de la Francité, 37-56.
- Vetters, C. (2003b). « Pouvoir » épistémique et la négation. A propos d'une erreur d'analyse tenace, in : *Dix ans de S.D.U*, Craiova : Association des chercheurs en linguistique française (ACLIF) / Editura Universitaria Craiova, pp. 321-334.
- Vetters, C. (2004). Les verbes modaux « pouvoir » et « devoir » en français, *Revue belge de philologie et d'histoire* LXXXIII, p. 657-671.
- Vetters, C. (2007). « Pouvoir sporadique » est-il aléthique ?, *Cahiers Chronos* 19 : 63-78.
- Vetters, C. & Barbet, C. (sous presse). Les emplois temporels des verbes modaux en français : le cas de *devoir*, *Cahiers de Praxématique*.
- Wilson D. et Sperber D. (2006). Pertinence et pragmatique lexicale, *Nouveaux cahiers de linguistique française* 27 : 33-52.